

COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le mercredi seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Daniel FRITSCH, adjoints au maire, Catherine DEMANGE, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, Marc BATHELIER, Catherine CHARAIRE, Cécile DOUHAIRET, Carole GILBERT, Nicole STALMACH, conseillers municipaux

Absents représentés : Marie BRUYANT pouvoir à Brahim MOHA, Martine CASTRO pouvoir à Catherine CHARAIRE, Françoise BOUDEAU pouvoir à Carole GILBERT, Alain GOUIRAN pouvoir à Jean-Pierre STALMACH,

Le quorum est atteint.

Mme Catherine DEMANGE a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente du 20/03/2014 est approuvé à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance précédente du 28/03/2014 est approuvé à l'unanimité

1°) Compte de gestion 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2013, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2013, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses 388 066,83 €

Recettes 458 371,00 €

Investissement

Dépenses 286 794,04 €

Recettes 259 082,26 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de **+ 209 463,83€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.

APPROUVE le Compte de Gestion 2013,

2°) Compte administratif 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013, quitte la salle,

Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	458 371,00 €	388 066,83 €
Résultat de l'exercice	+ 70 304,17 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>326 291,78 €</i>	
Résultat clôture 2013	+ 396 595,95 €	

Club de modélisme Epiaisien	200,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
DOMIVIE	232,00 €
Codérando 95	200,00 €
Subventions imprévues	<u>1568,00 €</u>
TOTAL	3500,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de verser une subvention au CCAS :

Centre Communal d'Action Sociale	6 500,00 €
----------------------------------	------------

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65736 du BP 2014

6°) Participation aux syndicats

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

SIMVVO	1 603,71 €
SIERC	160,00 €
PNR	2 470,00 €
SI des Collèges	4 958,26 €
SIAVS	455,00 €
SMERCVS	650,00 €
SMGFAVO	162,50 €
Syndicat Gendarmerie	1 962,00 €
Autres participations	<u>178,53 €</u>
S/TOTAL 1	12 600,00 €

SIARP participation travaux réalisés 2013	10 733,50 €
SIARP Entretien ouvrages EP	5 069,22 €
SIERC Programme 2012 réalisé 2013 (Pressoir)	<u>20 799,00 €</u>
S/TOTAL 2	36 601,72 €

TOTAL GENERAL – article 6554	49 201,72 €
------------------------------	-------------

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6554 du Budget Primitif 2014.

7°) Vote du Budget primitif 2014 : budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu l'affectation des résultats 2013

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 9 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2014 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	663 495,94	Recettes	454 032,11
		Excédent antérieur reporté R 002	209 463,83
Total DEPENSES	663 495,94 €	Total RECETTES	663 495,94 €

Section d'investissement :

Dépenses	220 104,39	Recettes	142 731,84
Restes à réaliser	128 155,08	Restes à réaliser	24 027,63
Déficit antérieur reporté D 001	187 132,12	R 1068	187 132,12
		Produit de cession	181 500,00
Total DEPENSES	535 391,59 €	Total RECETTES	535 391,59 €

8°) Budget annexe du Colombier : compte de gestion 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2013, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2013, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Investissement

Dépenses	233 275,58 €
Recettes	556 217,00 €

Résultat de l'exercice + 322 941,42 €

Considérant le résultat antérieur reporté de + 65 158,12 €, le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de **+ 388 099,54 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2013,

9°) Budget annexe du Colombier : compte administratif 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013, quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

· Approuve le compte administratif défini comme suit :

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	556 217,00 €	233 275,58 €
Résultat exercice 2013 - excédent	+ 322 941,42 €	
Excédent antérieur reporté	+ 65 158,12 €	
Résultat de clôture 2013	+ 388 099,54 €	

· Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10°) Budget annexe du Colombier : Affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'investissement

Excédent d'investissement + 388 099,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de 388 099,54 € A L'ARTICLE R 001 AU BP 2014

11°) Budget annexe du Colombier : vote du budget primitif 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu l'affectation des résultats 2013,

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 9 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2014 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
60611 - eau et assainissement	1 000,00	752 - revenus des immeubles	8 102,50
60612 - énergie électricité	1 037,24		
637 - Autres impôts et taxes	1 000,00		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 065,26		
Total DEPENSES	8 102,50 €	Total RECETTES	8 102,50 €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
1641 - emprunt en euros	9 737,88	R 001 – Solde d'investissement reporté	388 099,54
2313 - Constructions	437 013,66	1321 – Subv° Etat	56 000,00
2132 – Immeuble de rapport	181 500,00	1322 – Subv° région	90 152,00
		1323 – Subv° département	40 000,00
		13258 – Subv° PNR	54 000,00
Total DEPENSES	628 251,54 €	Total RECETTES	628 251,54 €

12°) Commissions communales

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Elections Municipales de mars 2014,

Considérant que le Maire est Président d'honneur de chaque commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres des commissions municipales :

► Sont élus à l'unanimité :

Commission Finances : l'ensemble du conseil municipal

Commission Plan Local d'Urbanisme : l'ensemble du conseil municipal

Commission Affaires scolaires : Nicole Stalmach, Carole Gilbert, Catherine Charaire.

Commission fêtes, cérémonies et sports : Marie Bruyant, Dominique Loizeau, Martine Castro, Cécile Douhairet, Catherine Demange.

Commission appel d'offres : Brahim Moha, Daniel Fritsch, Dominique Loizeau, Marc Bathelier, Nicole Stalmach, Catherine Demange

Commission d'attribution des logements du Colombier : Brahim Moha, Daniel Fritsch, Marie Bruyant, Dominique Loizeau, Catherine Charaire, Françoise Boudeau, Catherine Demange, Nicole Stalmach.

Commission urbanisme : Daniel Fritsch, Marc Bathelier, Alain Gouiran, Dominique Loizeau

13°) Renouveau des membres du CCAS

Vu les élections municipales de mars 2014,
Considérant que le Maire est président du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le CCAS sera composé de 4 membres élus et 4 membres désignés

SONT ELUS à l'unanimité :

- Marie Bruyant,
- Martine Castro,
- Catherine Charaire,
- Cécile Douhairet

NOMME :

- Danielle Gouiran
 - Danielle Brière
 - Françoise Brégeault
 - Thérèse Laruelle
- membres désignés du CCAS.

14°) Désignation du correspondant défense

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de mars 2014,
Vu le courrier du Préfet du Val d'Oise, relatif à la désignation du correspondant défense chargé de développer au sein de la commune le lien entre l'Armée et la Nation,
Vu la proposition de Monsieur Jean-Pierre STALMACH de désigner Monsieur Marc BATHELIER en qualité de correspondant défense,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur STALMACH,
DESIGNE Monsieur Marc BATHELIER, Conseiller municipal, en qualité de correspondant défense.

15°) Désignation du délégué élu au CNAS

Vu le courrier du CNAS (Comité National d'Action Sociale), en date du 15 mars 2014, relatif à la désignation d'un délégué Elu,

Considérant que M. Daniel FRITSCH a déjà occupé cette fonction au cours du mandat précédent,
Monsieur le Maire propose de désigner à nouveau M. Daniel FRITSCH dans cette fonction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Daniel FRITSCH délégué élu du CNAS.

16°) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le remplacement de fenêtres à l'Ecole des Bosquets

Considérant que les menuiseries de l'Ecole des Bosquets sont dans un état de pourrissement avancé, générant des infiltrations importantes dans les cloisons intérieures,

Considérant le fait que le sens d'ouverture des portes de secours dans les classes n'est pas conforme, il y a lieu de les remplacer.

Compte-tenu de l'architecture du bâtiment, le remplacement des portes et fenêtres n'est pas dissociable techniquement

Considérant qu'il y aura lieu de rénover ou de changer des cloisons une fois les fenêtres remplacées du fait des infiltrations.

Ces travaux étant éligibles à la DETR dans le cadre des bâtiments scolaires,

La DETR permet de subventionner ce type d'investissements à hauteur de 45 % du montant HT.

Le coût estimatif des travaux s'élève de 45 903,00 € TTC

Plan de financement

Montant des travaux HT :

Fenêtres et maçonnerie	27 509,00 €
Portes de secours	10 743,00 €
	<u>38 252,00 € HT</u>

DETR 45 % du montant HT	17 213,40 €
Part communale	21 038,60 €
TVA 20%	<u>7 651,00 €</u>
Reste à charge de la commune :	28 689,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR pour ce projet
 APPROUVE le plan de financement proposé,
 S'ENGAGE à régler la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et taux réellement attribué,
 S'ENGAGE à régler la part communale restante
 DIT que les crédits suffisants sont inscrits au BP 2014

17°) Programme SIERC

Considérant le programme 2014 d'enfouissement des réseaux, permettant d'enfouir le réseau télécom dans la sente du Butard et de profiter de l'occasion pour améliorer l'éclairage public par le remplacement des poteaux béton par des candélabres plus esthétiques et mieux répartis.

Le montant des travaux est estimé par le SIERC à 38 003,35 € HT soit 45 452,00 € TTC
 La participation de la commune serait de 30 % du montant HT soit 11401,01 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'enfouissement 2014,
 DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP.

18°) Délégués au SMIRTOM (annule et remplace la délibération du 28/03/2014)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-7,
 Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 1960 autorisant la création du SMIRTOM,
 Vu les élections Municipales de mars 2014,
 Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n°4/2014-6 du 28/03/2014 relative à l'élection des délégués au SMIRTOM, nommant Brahim Moha et Marie Bruyant délégués titulaires et Angélo Noris délégué suppléant,

Vu le courriel du SMIRTOM en date du 9 avril 2014 précisant que les communes doivent désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, il y a lieu de remplacer la délibération prise le 28/03/2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner :

Nom & prénom	Fonction	Adresse + mail	Téléphone
MOHA Brahim	Titulaire	44, rue de Normandie 95810 EPIAIS-RHUS bmoha@wanadoo.fr	06 61 21 39 15
BRUYANT Marie	Suppléante	42, rue de Normandie 95810 EPIAIS-RHUS philippe.bruyant0758@orange.fr	01 34 66 41 36

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Epiais-Rhus, le 18 avril 2014
 Le Maire,
 Jean-Pierre STALMACH